

Compte-rendu du Conseil municipal Séance du 13 février 2014

1 – Affaires financières

1.1 Vote des comptes administratifs et comptes de gestion

Le conseil a examiné les comptes de gestion (du percepteur) et les comptes administratifs (du maire) concernant les différents budgets pour l'année 2013. Les différents chiffres présentés étant en parfaite concordance, les conseillers ont, à l'unanimité, approuvé ces différents comptes.

Au niveau du budget général, l'excédent de fonctionnement s'élève à 941 405 € et l'excédent d'investissement à 624 464 €. Le budget du lotissement du Haut Fief est clôturé avec un excédent de 17 027 € affecté au budget général 2014 en contrepartie des quelques travaux qui restent à faire (clôture bois le long de la route de Fradet).

1.2. Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2014

Eu égard à l'évolution de la pression fiscale en 2014 (impôt sur le revenu, TVA, etc...), M. le maire a proposé que les taux d'imposition 2013 soient reconduits en 2014, proposition acceptée à l'unanimité par le conseil. Comparés aux taux en cours dans les communes du canton, les taux cugandais sont en général inférieurs aux taux pratiqués chez nos voisins.

TAUX D'IMPOSITION	TH (taxe d'habitation)	FB (taxe foncière bâti)	TFNB (taxe foncière non bâti)
Cugand 2014	16,05 %	15,31 %	45,16 %
Taux moyen des communes du canton (2013)	17,91 %	17,11 %	48,07 %

1.3. Enveloppe des subventions 2014

Le conseil a adopté, à l'unanimité, la proposition d'augmenter de 2% l'enveloppe globale des subventions aux associations (hors bibliothèque cugandaise). Celle-ci passe de 44 500€ à 45 400€. La ventilation sera effectuée plus tard, une fois que les associations auront fait parvenir leurs bilans financiers 2013 et leurs prévisions pour 2014.

1.4. Dotation de fonctionnement aux écoles privées

Liée par un contrat d'association avec l'école privée St Michel-Jeanne d'Arc, la commune verse chaque année une subvention de fonctionnement à l'OGEC, organisme de gestion. Cette subvention est calculée par rapport au coût moyen d'un élève de l'école publique. La somme versée en 2013 s'élève à 105 672€ (556 €/élève), alors que le déficit de fonctionnement s'élève à 3 518€. A l'unanimité, le conseil a décidé de porter cette dotation par élève à 561,73 €.

2 – Administration générale

2.1. Groupement d'achat

La commune va adhérer à un groupement d'achat pour l'acquisition de matériels et de fournitures, coordonné par la communauté de communes Terres de Montaigu. Ce groupement associe la communauté de communes Terres de Montaigu, le comité intercommunal d'Acton Sociale, le syndicat mixte Montaigu Rocheservière et les communes de la Boissière de Montaigu, Cugand, Treize-Septiers et la Guyonnière. Ce groupement permettra de renouveler les photocopieurs des différentes collectivités à des prix concurrentiels.

2.2. Assurance statutaire du personnel

En cas d'arrêt (maladie, accidents, maternité ou autre...) d'un agent, la collectivité maintient à 100% le salaire (avec une dégressivité dans le temps en lien avec la durée). Cette situation engendre des coûts salariaux. L'association des Maires de Vendée et le centre de gestion de la Vendée proposent une adhésion à un groupement pour couvrir le risque généré et bénéficier de meilleures conditions. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par le conseil.

3 – Travaux

3.1. Alimentation énergétique du complexe sportif

L'alimentation actuelle des chauffe-eaux des vestiaires du football et de la salle de sports est assurée par des bouteilles de gaz. La consommation pour 2013 s'est élevée à 5 424 €. Le conseil après étude se prononce pour réaliser un branchement gaz de ville : coût : 15 180 €, et au regard de la consommation estimée par an (2000 €) le retour sur investissement est estimé à 4 ou 5 ans. Sans prendre en compte le temps passé par les bénévoles et les agents, et tout en ayant une meilleure sécurité du fonctionnement. Les travaux seront prévus au budget 2014.

3.2. Appel d'offres rue du président Auguste Durand.

Le conseil municipal a pris note des résultats de l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de la rue du Président A. Durand.

Le premier lot (terrassement, voirie, assainissement, signalisation), estimé à 475 318 € a été adjudgé à 431 888 €. Le deuxième lot (espaces verts) estimé à 30 522 €, est adjudgé à 24 129 €. Le début des travaux est prévu fin mars-début avril.

4 - Approbation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

La Commission Locale de l'Eau (la CLE) a adopté le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise. Ce projet a pour principaux enjeux :

- L'amélioration de la qualité de l'eau
- La gestion quantitative de la ressource en eau superficielle
- La réduction des risques inondation
- L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
- La valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

et se doit d'être soumis à l'approbation des collectivités.

Après en avoir pris connaissance le conseil municipal approuve les objectifs généraux du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Cependant au regard de la Directive Européenne sur l'Eau toujours en vigueur et qui prévoyait à terme l'arasement total ou partiel des chaussées, le conseil municipal réaffirme sa volonté de préserver les chaussées présentant un intérêt historique touristique et patrimonial situées sur la Sèvre Nantaise et spécifiquement sur notre commune.